

565

## « Rapprocher la justice des citoyens. La Nuit du droit y contribue fortement »

ENTRETIEN AVEC

**Pascale FOMBEUR,**

*présidente de la CAA de Paris*

**Jean-Christophe**

**DUCHON-DORIS,**

*président du TA de Paris*



À l'occasion de la Nuit du droit qui se déroulera le 4 octobre 2022, à travers de nombreuses manifestations aussi riches que variées, la présidente de la cour administrative d'appel de Paris et le président du tribunal administratif de Paris ont bien voulu revenir, pour le JCP A, sur les objectifs de cet événement national.

**JCP A : La Nuit du Droit a été créée il y a 5 ans à l'initiative de M. Laurent Fabius, Président du Conseil constitutionnel qui a fixé cet événement au jour anniversaire de la Constitution de 1958. Madame la présidente de la cour administrative d'appel de Paris, Monsieur le président du tribunal administratif de Paris, comment avez-vous mobilisé vos équipes pour cet événement ?**

**Jean-Christophe Duchon-Doris (J.-Ch. D.-D.) :** La mobilisation est facile tant l'adhésion à cette belle manifestation est forte. L'ensemble de la communauté juridictionnelle est à la fois fière de pouvoir présenter, lors de cette nuit du droit, la diversité des métiers qui la composent et de pouvoir mettre en lumière leur investissement et leur enthousiasme. Elle est naturellement attentive aux questions relatives à l'accès au juge et elle sait que celui-ci passe nécessairement par une meilleure compréhension des mécanismes de la justice. Elle est également consciente de l'impérieuse nécessité, dans une époque où la légitimité du juge et son autorité

font l'objet de forts débats, de rapprocher la justice des citoyens. La nuit du droit y contribue fortement.

On peut ajouter qu'à Paris, l'adhésion est d'autant plus grande que la manifestation associe, depuis quelques années, les juridictions administratives de la capitale, Conseil d'État, cour administrative d'appel et tribunal administratif, et contribue ainsi à renforcer les liens entre ces institutions.

**Pascale Fombeur (P. F.) :** Nous avons très vite eu envie, cette année, d'organiser un événement pour les lycéens. Beaucoup de jeunes commencent des études de droit sans connaître cet univers professionnel. Or, depuis quelques années, des lycéens de terminale peuvent découvrir le droit par l'option « *droit et grands enjeux du monde contemporain* », et nous avons souhaité nous adresser à eux.

Les premières réflexions ont été engagées en invitant les plus jeunes de ceux qui travaillent dans la juridiction – assistants de

justice et stagiaires – à faire part de leurs idées sur la thématique la plus intéressante pour des lycéens et sur les questions à aborder ensemble. Une large partie du programme a été imaginée dès ce moment. Ensuite, l'ensemble des collègues sollicités pour intervenir ou apporter leur concours à l'organisation de l'événement ont répondu présents avec enthousiasme. Chacun se réjouit de cette occasion de faire connaître nos métiers et le rôle de la juridiction administrative. Pour la cour administrative d'appel, c'est également un moment fort car notre ressort s'est élargi à la Seine-Saint-Denis en septembre 2020, et pour la première fois nous proposons à des lycéens de ce département, comme des autres départements franciliens du ressort, de venir à la Cour, pour un événement spécialement organisé pour eux.

**JCP A : Le thème choisi à l'occasion de cette nuit portera sur « le juge administratif et la protection des libertés pendant la crise sanitaire » suivi d'un débat avec des lycéens de terminale, option « droit et grands enjeux du monde contemporain ». Cette Nuit du Droit à destination des lycéens sera retransmise en direct sur le site du Conseil d'État. Quels sont les messages importants à communiquer après 2 années « Covid » où le Conseil d'État, pour reprendre l'expression de Monsieur le Président Bruno Lasserre, « s'est retrouvé au carrefour de toutes les tensions » (*discours, 17 sep. 2020*) et à l'heure de l'inauguration, par Monsieur le Président Didier-Roland Tabuteau, de la « rentrée » du Conseil d'État, « maison du service public » ? (*discours, 7 sept. 2022*).**

**J.-Ch. D.-D. :** Durant une crise sanitaire inédite et à laquelle personne n'était préparé, le juge administratif a, en effet, concentré tous les débats liés à la gestion de la pandémie. Les requêtes ont émané de particuliers, d'entreprises, d'associations, de syndicats, de partis politiques ; certaines visaient à accroître la sévérité du confinement, d'autres à l'atténuer ; la plupart des grandes libertés fondamentales ont été invoquées, du droit à la vie à la liberté d'aller et venir, en passant par le droit à la santé, la liberté de culte, la liberté de réunion, la liberté d'entreprendre ou encore le droit de manifester. Il a, dans ce contexte, inévitablement, été exposé à deux feux de critiques contradictoires, soit qu'on l'accuse, en cas de rejet des requêtes, de complaisance envers le Gouvernement, soit qu'on le soupçonne, quand il y faisait droit, de vouloir installer un gouvernement des juges. Pourtant, il a relevé pleinement les défis qui se présentaient. Il a su, tout d'abord, se mobiliser et mettre en place une organisation apte à répondre au flux exceptionnel des requêtes dont il était saisi. Il est resté humble et a privilégié une approche pratique préconisant des solutions réalistes et concrètes. Enfin, il a veillé à rester dans son domaine de compétence, à ne se substituer ni aux instances scientifiques ni au Gouvernement mais à jouer pleinement le rôle que lui confie les institutions : veiller à l'équilibre entre la protection de la santé de la population et la défense des libertés fondamentales et contribuer, par sa fonction juridictionnelle, à la recherche d'une meilleure efficacité de l'action administrative face à la pandémie.

**P. F. :** L'événement sera également l'occasion de faire témoigner des personnes qui ont vécu des audiences de référé durant cette période, en tant que juge, avocat ou représentant de l'administration. Une forte pression s'est exercée sur les juges, du fait des enjeux et de l'urgence, renforcés par la médiatisation. Dans ce contexte, le juge administratif s'est efforcé, en dépit de sollicitations multiples, de rester dans son rôle, qui n'était pas de dire si le Gouvernement aurait pu adopter une meilleure politique, mais plus modestement de marquer les bornes à ne pas dépasser. Il a cherché à rendre des décisions réalistes, en tenant compte des

moyens dont disposait l'administration et des mesures qu'elle avait déjà prises. Et plus que jamais, le juge s'est appliqué à respecter les textes et les principes existants – sans chercher à innover, ce n'était pas le moment – et à les confronter aux données factuelles ressortant des pièces du dossier et des échanges avec les parties lors des audiences publiques.

**JCP A : Cette manifestation doit aussi promouvoir les métiers du droit public et faire connaître la justice administrative. Comment motiver les étudiants à passer les concours administratifs d'accès à ces fonctions ?**

**P. F. :** Il est prévu, en effet, de donner la parole à de jeunes professionnels exerçant des métiers du droit public pour qu'ils présentent leurs parcours. La manifestation se prolongera ensuite par des stands où les lycéens pourront poser leurs questions et échanger avec eux.

La première étape, c'est de faire connaître l'existence de ces métiers et de donner envie : au-delà des juges et des avocats, facilement identifiés, notre pays a besoin de greffiers dans les juridictions, de juristes dans l'administration, qui servent l'intérêt général en exerçant des fonctions à la fois difficiles et passionnantes. La seconde étape, c'est de montrer que c'est possible, que le travail et la motivation paient et que d'autres jeunes, qui n'avaient pas plus de connaissance de ce milieu par leur environnement familial, y sont arrivés. Beaucoup de magistrats et d'agents de nos juridictions, ou de jeunes professionnels qui y ont fait un stage et avec lesquels nous sommes restés en contact, ont un parcours méritoire, et c'est aussi l'occasion de les mettre en valeur.

**J.-Ch. D.-D. :** Il s'agit d'encourager les étudiants à passer les concours administratifs mais aussi, d'une manière plus générale, à s'intéresser à tous les autres métiers du droit qui, à nos côtés, contribuent à la défense de l'État de droit. Au-delà même, notre démarche a pour objet de sensibiliser l'ensemble des étudiants à la place centrale qu'occupe la justice dans nos institutions. La bonne compréhension par le public du fonctionnement et de l'action de la justice est nécessaire à la confiance dans l'institution judiciaire et constitue de ce fait un enjeu démocratique majeur.

Membre du Conseil d'État depuis 1994, **Pascale Fombeur** y a exercé les différents métiers liés à l'activité de juge administratif : rapporteure (1994-1998), responsable du centre chargé de la jurisprudence (1998-1999), commissaire du gouvernement (2000-2003), assesseure (2010-2013), présidente de chambre (2013-2020), et à ce titre a été l'une des juges des référés mobilisés pendant la crise sanitaire. Elle a également, entre 2003 et 2007, occupé le poste de secrétaire générale adjointe, où elle était chargée de la gestion des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel, et a été directrice des affaires civiles et du Sceau au Ministère de la Justice entre 2007 et 2010. Elle préside la cour administrative d'appel de Paris depuis le 15 octobre 2021.

Diplômé de l'École nationale d'administration, **Jean-Christophe Duchon-Doris** est président du tribunal administratif de Paris depuis avril 2019, après avoir été président des tribunaux administratifs de Nice et de Toulon. Il est également professeur associé à la faculté de droit Aix-Marseille III.